

Avec les “libérés” de la Sécu

Révolte

Affirmant que, depuis le traité de Maastricht, la Sécurité sociale n'est plus en situation de monopole et qu'elle est une mutuelle comme les autres, Claude Reichman appelle les Français à se désaffilier et à s'assurer à l'étranger. Lui-même “libéré” de la Sécu, son exemple est de plus en plus suivi.

Cent mille. C'est le nombre de kilomètres qu'aura parcouru Claude Reichman, le président du Mouvement pour la libération de la protection sociale (MLPS), depuis le début de son “tour de France”, en 2012. Cet chirurgien-dentiste de 78 ans, dont Raymond Barre préfaça le livre *la Révolution des termites* (Albatros,

1990), le répète inlassablement : « Depuis la transposition en France des lois européennes de 1992, 1994 et 2001, il n'y a plus d'obligation de s'affilier et de cotiser à la Sécurité sociale ni, par voie de conséquence, à la CSG. Notre Sécu est en réalité une mutuelle comme les autres ; elle ne peut donc être en situation de monopole. Il y a libre concurrence. Chacun peut s'en retirer et choisir de s'assurer où il veut. »

Aujourd'hui retraité et “libéré” de la Sécurité sociale depuis... vingt-deux ans, au profit de la compagnie d'assurance britannique Amariz, il soutient qu'un tel “transfert” permet d'économiser, en moyenne, de 30 à 40 % du montant des cotisations. À protection égale, voire supérieure...

Ils sont plus d'une centaine de personnes, en ce froid samedi après-midi, à s'être déplacés pour l'écouter dans un bâtiment municipal de la petite commune de Saint-Ay (Loiret), non loin d'Orléans. Venu le chercher à la gare, Christophe Lopes, un artisan en bâtiment de 47 ans, arbore un badge “Je suis libéré” à la boutonnière. Pour

“J'étais comme tout le monde, complètement lobotomisé, je me disais : 'C'est trop gros, ce n'est pas possible !'”

lui, le “grand saut” a eu lieu en avril 2014. « J'ai entendu Claude Reichman sur RMC dans l'émission d'Éric Brunet, raconte-t-il. Je n'avais jamais entendu parler de cette possibilité de quitter la Sécu et j'étais comme tout le monde, complètement lobotomisé, je me disais : “C'est trop gros, ce n'est pas possible !” » Intrigué, il se rue cependant, le soir, sur Internet, découvre le site du MLPS. Quelque temps plus tard, il assiste à sa première réunion. ▶



SEBASTIEN LARRY ANDIA/FR

« Ma société connaissait de grandes difficultés, poursuit-il. Je ne parvenais plus à régler mes cotisations au RSI [régime social des indépendants, la Sécu des entrepreneurs]. Je n'avais plus rien à perdre : j'ai sauté le pas. » Depuis, il a, certes, dû affronter mises en demeure et menaces d'huissier. Mais il ne regrette rien. « Si c'était à refaire, dit-il, je recommencerais... beaucoup plus tôt ! Je paie moitié moins de cotisations, plus du tout de mutuelle ni de surcomplémentaire. Je suis mieux assuré, mes consultations médicales et mes médicaments sont mieux remboursés et surtout j'ai pu sauver ma boîte. Sans cela, j'aurais dû mettre la clé sous la porte. » À son tour convaincu, son associé vient de l'imiter.

Dans la salle tapissée de documents «prouvant» la non-obligation de s'affilier à la Sécu, les questions fusent. Il y a là un dirigeant d'auto-école, deux kinés, une dizaine d'artisans et de commerçants, le double de médecins... L'inquiétude pointe chez certains :

Claude Reichman, au micro, animant une réunion des «Libérés de la Sécurité sociale», le 21 février 2015, à Arras.

.....
crainte d'être saisi, impossibilité de répondre à des appels d'offres publics, risque de déconventionnement, condamnations pénales... D'autres, déjà «libérés», les rassurent. Sur le site du MLPS ou la page Facebook Comment quitter la Sécurité sociale – 1,8 million de visiteurs uniques la semaine dernière ! –, Ludovic, un avocat breton, témoigne lui aussi : « Mes confrères me disaient : «Tu es fou, tu vas être rayé du barreau !» Il n'en a rien été. C'est une fausse rumeur, comme toutes les autres. » Jean-Marc, restaurateur à Vichy, raconte que lorsque sa fille a dû être admise à l'hôpital, en France, la personne à l'accueil n'a pas été surprise de le voir présenter sa carte d'assuré au Royaume-Uni plutôt que la carte Vitale : « Elle m'a dit : «Il n'y a pas de problème, on a l'habitude.» J'ai payé et, quatre jours plus tard, j'étais remboursé. » Christophe et Nathalie, à la

tête d'un autre restaurant, à Rochecorbon, en Indre-et-Loire, racontent payer 12 000 euros par an via la même assurance privée, contre 42 000 auparavant avec le RSI. Trente mille euros de moins ! Comme eux, plus de 50 000 personnes au total (essentiellement indépendants et professions libérales, la démarche étant plus complexe pour les salariés) auraient ainsi quitté la Sécu – moins de 600, rétorque cette dernière. En octobre 2015, lors du premier «congrès des libérés» à Paris, ils étaient cependant près d'un millier à se presser. Quelques mois plus tôt, à Quimper, ils dépassaient les 700...

Certes, tout n'est pas toujours rose. Selon la Sécurité sociale, plusieurs dizaines de «libérés» auraient été contraints de rembourser leurs cotisations. Laurent C., auteur du livre-témoignage *Je quitte la Sécu* (Eyrolles, 2014) évoque un authentique «parcours du combattant». « Mais la loi et maintenant le nombre sont avec nous, martèle Claude Reichman. Au bout d'une année au plus, les courriers cessent. Ce que craint par-

«La Sécu préfère abandonner les poursuites, plutôt que de risquer une médiatisation de notre combat.»

dessus tout la Sécu, c'est un afflux de départs, donc elle menace. Mais, par la suite, elle préfère abandonner les procédures, plutôt que de risquer une médiatisation de notre combat attirant de nouveaux libérés. »

En théorie, Reichman tombe, lui, doublement sous le coup de loi en appelant les Français à l'imiter. Dans un communiqué en date du 29 octobre 2013, la direction de la Sécurité sociale le rappelait : « Le code de la Sécurité sociale prévoit des sanctions pénales alourdies depuis 2007 (une peine de six mois de prison et/ou une amende de 15 000 euros) contre toute personne qui incite les assurés sociaux à refuser de s'affilier à un organisme de la Sécurité sociale ou de payer les cotisations et contributions dues. » Mais alors que son association se vante de fournir tous les conseils, assistances juridiques et modèles de lettres pour quitter la Sécu, puis pour répondre aux injonctions, le président du MLPS n'a pourtant... jamais été poursuivi ! ●

Arnaud Folch

Pétition Le pavé dans la mare d'un ex-sarkozyste

Député Les Républicains des Français de l'étranger, ex-secrétaire d'État aux PME de Sarkozy et candidat déclaré à la primaire de la droite et du centre, Frédéric Lefebvre vient de lancer une pétition sur les réseaux sociaux et d'échanges (Change.org, Parlement-et-citoyens.fr, Gov-app.com, Medium.com, LinkedIn.com/pulse, Facebook...), proposant de « permettre aux entrepreneurs de pouvoir choisir librement leur régime social soit en maintenant leur inscription au RSI, soit en adhérant à une assurance privée ». Question posée par l'ex-sarkozyste : « Pour faire face aux problèmes récurrents des petites entreprises face au RSI, approuvez-vous qu'elles bénéficient pour l'avenir de la liberté d'affiliation au régime de leur choix ? ». A. F.